

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration

### LE PRÉSIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Le montant de la participation des étudiants de l'IUT Saint-Dié-des-Vosges au coût d'inscription de la formation de sauveteur secouriste du travail pour l'année universitaire 2018-2019 est fixé à 10 €.

#### Article 2

Le montant de la participation des étudiants de l'IUT Saint-Dié-des-Vosges au coût d'inscription de la certification d'évaluation des compétences linguistiques TOEIC pour l'année universitaire 2018-2019 est fixé comme suit :

TOEIC : Coût du test 44€

Score TOEIC blanc	Supérieur ou égal à 600	Entre 450 et 599	Inférieur ou égal à 449
Participation des étudiants	10 €	20 €	33 €
Participation de l'IUT	34 €	24 €	11 €

#### Article 3

Les tarifs de l'IUT pour la location de matériel audiovisuel et de mise à disposition de personnel sont fixés conformément à l'annexe jointe.

#### Article 4

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 5

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'IUT Saint-Dié-des-Vosges, à la Présidence et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 18 juillet 2018

  
Pierre MUTZENHARDT



# TARIFS

Validés par le conseil de l'IUT du 26/06/2018

[HT par jour (plage 10 h maximum) valables à compter du 01/07/2018 ou au prorata temporis]

<u>Location du studio audiovisuel</u>		
PLATEAU	Studio nu avec Kit reflectmedia mobile	250 €
	Cabine speak (avec 2 micros et station de montage)	245 €
	Boxe de montage équipé G5 avec suite adobe et final cut pro	250€
	Utilisation éclairage, pupitre de contrôle et grill motorisé	25 €
<u>Location du matériel audiovisuel</u>		
VIDEO*	Régie vidéo portable numérique 3 entrées	275 €
	Caméra Sony FS5, obj Tamron 18-270mm	110 €
	Caméra tri CDD full HD	110 €
	Caméra Blackmagic Studio (non autonome sans enregistreur), obj Lumix 45-175mm	55 €
	Caméra JVC HM150	55 €
	Reflex numérique Canon 70D, obj Canon 24-105mm	55 €
	Caméra embarquée Gopro et accessoires	30 €
	Stabilisateur G Force Dynamic, steadycam	110 €
SON	Kit micro main, pied, pince, câble XLR	8 €
	Microphone cravate sans fil HF	12 €
	Unité son (valise son)	55 €
	Table de mixage 32 canaux	50 €
	Enceinte amplifié JBL EON 500 series (paire)	50 €
LUMIERE	Valise mandarines (x3)	55 €

\* Les caméras sont fournies avec pied, batterie et carte SD.  
L'utilisateur devra signer une convention de partenariat à laquelle il joindra une attestation d'assurance le couvrant contre le vol et pour toute dégradation.

## Prestations audiovisuelles

Ces prestations font appel à des compétences d'un technicien de production qui se déclinent en plusieurs phases :

- 1- *Elaboration du cahier des charges* en lien avec le client et établissement d'un devis
- 2- *Ecriture du scénario* et prise en charge des formalités administratives liées au tournage (droit à l'image, droit à filmer...)
- 3- Production : *tournage* avec l'élaboration du planning, l'organisation logistique (prêt de matériel, prise de rendez-vous, réservation du véhicule de service...)
- 4- Postproduction : *montage* du film, mixage son, étalonnage d'images, générique...
- 5- *Diffusion et conversion du film* en différents formats (plateforme vidéo, DVD...) et livraison.

Le temps de ces différentes phases est variable suivant le type de vidéo :

- ✓ *Reportage* : c'est un compte rendu vidéo d'un événement [ phases 3,4 et 5 ]
- ✓ *Film documentaire* [ importance de la phase 2 - mise en scène ]
- ✓ *Clip ou pub* [une seconde au montage équivaut à un jour de travail ]
- ✓ *Captation d'événement* [installation importante de matériel (3 caméras, régie vidéo + table de mixage + éclairage) / tournage avec une équipe de 6 personnes (régisseur, assistant son, 3 cameramen, assistant plateau) / désinstallation]

*Des prestations audiovisuelles peuvent être proposées avec le concours d'étudiants de l'IUT.*

*- Dans le cadre d'un projet tutoré, une convention est signée avec le partenaire. Les étudiants ne sont pas rémunérés mais leur frais sont couverts.*

*- Hors projet tutoré, la rémunération des étudiants est assurée directement par le client.*

Le technicien audiovisuel établit un *devis de prestation* qui détaille :

- la location du matériel
- le temps d'un assistant technique et /ou d'un technicien production
- frais de déplacement
- achat de consommables

Mise à disposition de personnel	À l'heure (HT)
Assistance technique (installation, désinstallation et suivi du bon fonctionnement)	25 €
Technicien de production	40 €

Le Directeur  
O. CASPARY

